

LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL QUOTIDIEN DU CAIRE ET DE PORT-SAID

Directeur Politique P. Giraud RÉDACTEUR EN CHEF	ABONNEMENTS EGYPTE, un an 60 Fr. ETRANGER, » » 75 »	BUREAU Imprimerie J. Serrière Rue de l'Ancien Tribunal au Caire	INSERTIONS ANNONCES. 50 centimes la ligne. RECLAMES. 2 francs	Directeur Administratif J. Serrière PROPRIETAIRE GÉRANT
---	--	---	--	---

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1^{re} Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.



REGIO CONSOLATO D'ITALIA, in CAIRO
D'EGITTO
—
AVVISO

I Regi sudditi, i di cui nomi seguono, sono invitati a recarsi alla Cancelleria Consolare per comunicazioni che li riguardano:

Giovinetti Guglielmo.
 Rossetto Luciano.
 De Vincenzi Riccardo.
 Bonfanti Vincenzo.
 Cantini Roberto.
 Marchetti Luigia.
 Marchetti D. Francesco.
 Marchetti Luigi.
 Hazan Maïr.
 Fassi Egidio.
 Aurienna Gennaro.
 Petronio Edouardo.
 Lotti Orazio.
 Minisini Maria
 Eugenio Anderlini.
 Funaro Salamone.
 Sacco Pietro.
 Sinisgalli Matteo Rosa.

Cairo, 31 ottobre 1883.
 Il R^o Console,
 G. VENANZI.

Le Caire, le 2 Novembre 1883.

Nous nous sommes déjà élevés contre la précipitation avec laquelle, cédant à certaine influence, le Conseil Sanitaire Maritime et quarantenaire, a levé les mesures préventives qui, pendant la période cholérique,

L'EUILLETON DU BOSPHORE EGYPTIEN

105

QUENTIN DURWARD

CHAPITRE XXIX

La Reclimation.

(suite)

— Et n'es-tu pas honteux, mon royal maître — toi dont les progrès dans la science ont été si rapides, dont la compréhension était si vive, dont la persévérance était si infatigable, — n'es-tu pas honteux de te laisser effrayer par les premières rigueurs de la fortune, comme un poltron au premier bruit des armes ? Tu t'es proposé de t'initier à ces sublimes mystères qui élèvent l'homme au-dessus des passions, des chagrins et des déceptions de la vie et le font rivaliser de fermeté avec les héros du stoïcisme, et tu recules au premier choc de

pesaient sur les provenances de Bombay.

Les dernières dépêches nous ont donné raison ; les nouvelles que nous recevions de Bombay, ces nouvelles rassurantes annonçant la diminution des ravages du choléra dans l'Inde, viennent de recevoir un éclatant démenti.

Les navires reçus en libre pratique à Djedah y ont apporté le choléra. La Mecque est contaminée.

Nous ne voulons pas dire que nous, qui vivons, pour ainsi dire, depuis quelque mois, au milieu d'un pays infecté, nous ayons beaucoup à redouter le fléau ; mais nous nous étonnons que, bravant l'Europe qui, du jour où l'épidémie a éclaté dans notre pays, n'a cessé de prendre des précautions pour la circonscrire, une puissance, seule contre toutes, puisse faire impunément ce que nous voyons faire à l'Angleterre en ce moment.

Presque toutes les puissances viennent de lever les quarantaines qui pesaient sur les provenances égyptiennes et, juste à ce moment, malgré le Conseil de Santé, opposé à la cessation des mesures préventives prises contre les arrivages de l'Inde, les navires venant de Bombay, Singapore et Calcutta vont entrer avec patente nette dans nos ports.

Nous croyons savoir que S. E. Hassan pacha Mahmoud n'a fait, en levant les quarantaines, qu'obéir à une pression, que le Conseil Sanitaire était résolu à les maintenir, et qu'à la suite d'un voyage au Caire, où S. E. Hassan pacha s'était rendu par ordre, le Conseil qu'il préside a cédé et obtempéré à des observations, pour ne pas dire à des ordres reçus.

A-t-on l'intention de renouveler de temps à autre le germe du choléra en Egypte, et espère-t-on prouver ainsi qu'il est endémique dans cette contrée ?

Peut-être ! Mais l'Europe, et surtout le bassin méditerranéen, ne protesteront-ils pas contre la conduite de ceux qui, hier, dans leur organe officiel, se déclaraient si hautement les maîtres de nos destinées ?

M. Shaw continue à discourir un peu partout et à se poser en victime, attendant que son gouvernement, soutenu, poussé par l'opinion publique que l'on s'efforce de soulever, lui fasse obtenir l'indemnité à laquelle il se figure — non, à laquelle il voudrait nous faire croire — qu'il a droit.

Dans une précédente lettre, nous avons dit qu'à notre avis le gouvernement de la République ne devait à M. Shaw ni excuses, ni argent, et nous avons déjà, à cette époque, motivé notre opinion.

Nous répétons aujourd'hui que nous ne devrions pas accorder un centime, pas un rouge liard à M. Shaw, et nous basons notre dire sur le fait suivant auquel il n'est que juste de donner toute la publicité possible.

La maison Proteau, Roy et Cie, de Nantes, avait, il y a deux ans, et a peut-être encore, pour représentant de commerce à Rio-Nunez, un Français, M. Isidore Maillat.

Vers le milieu de l'année dernière, M. Maillat eut à se rendre au Rio-Congo pour ses affaires. Au moment de repartir, un des hommes à son service, un indigène, du nom de Laminah, resta dans le pays.

Rentré à Freetown, M. Maillat avait repris la gestion de ses affaires, lorsque, le 30 juin 1882, on l'arrêtait sur la dénonciation d'un maître d'équipage, dont le nom nous échappe, qui affirmait sous serment que le nommé Laminah, laissé au Congo comme il vient d'être dit, avait été vendu comme esclave par son patron.

Jeté d'abord en prison, M. Maillat, ayant pu déposer un cautionnement de 300 livres sterling (soit 7,500 fr.) et deux de ses amis s'étant engagés à fournir chacun 150 livres (3,750 fr.) comme garantie, il obtint à ce prix sa mise en liberté provisoire, en attendant son jugement.

Sa cause ayant été renvoyée au 3 juillet, un nouveau cautionnement de 400 livres de sa part, et pour chacun de ses garants de 50 livres, fut encore demandé à M. Maillat qui, heureusement, était en position de faire face à cette nouvelle exigence.

Le jour de l'audience arrivé, l'avocat de la couronne retirait l'accusation, qui était reconnue entièrement fausse, le nommé Laminah ayant lui-même déclaré sous la foi du serment n'avoir jamais été acheté ni vendu, mais être resté au service de M. Maillat en qualité de domestique, et avoir toujours joui de sa liberté pleine et entière.

M. Maillat, mis hors de cause, notre vice-consul à Freetown, M. Baresté, qui avait déjà écrit au gouverneur de Sierra-Leone pour protester contre l'arrestation et le jugement par les autorités anglaises de M. Maillat, pour un crime que l'on supposait avoir été commis sur territoire français, M. Baresté, disons-nous, réclama cette fois

des dommages et intérêts pour notre compatriote, dont l'innocence était reconnue et dont le jugement même était entaché d'illégalité.

Il lui fut répondu que le gouverneur de Sierra-Leone avait examiné soigneusement l'affaire et que les poursuites n'ayant pas été instituées par le gouvernement, mais, selon la manière usuelle, sur une dénonciation faite sur serment, devant le magistrat de police de Freetown, on regretta que M. Maillat, dont on se plaisait d'ailleurs à reconnaître l'innocence, eût eu à souffrir en cette affaire, mais que l'on n'y pouvait absolument rien et que l'on ne jugeait pas qu'il y eût lieu de lui accorder aucune indemnité.

Portée devant le gouvernement de la reine, la juste réclamation de M. Maillat n'eut pas un meilleur résultat.

Nous savons, en effet, que dans le courant du mois de mars dernier, — nous ne saurions préciser la date, — lord Granville exprimait au gouvernement français ses regrets de ce qu'il reconnaissait avoir été une erreur regrettable due, en grande partie, à la négligence du magistrat de Freetown. Tout ceci était fort bien dit sans doute, mais, en somme, lord Granville répétait les raisons déjà invoquées par le gouvernement de Sierra-Leone, et M. Maillat a dû se contenter des belles paroles, des excuses, des vifs regrets, etc., que lui a fait transmettre le gouvernement de la reine.

Et maintenant, comparons les deux incidents Shaw et Maillat, et voyons un peu s'ils diffèrent et quels points communs ils peuvent avoir.

rer ne concernait que mes progrès en philosophie, que tout ce à quoi je pouvais aspirer c'était de devenir aussi sage qu'un vagabond et un charlatan italien ! J'aurais pu, je pense, acquérir cette sublime grandeur morale à meilleur marché qu'au prix de la plus belle couronne de la chrétienté et d'un séjour forcé dans le donjon de Péronne ! Allez, monsieur, et ne croyez pas échapper au châtement que vous avez mérité. — Il y a un Dieu au-dessus de nous !

— Je ne veux pas vous abandonner à votre destin, répliqua Martius, avant d'avoir rétabli dans tout son éclat, même à vos yeux obscurs, cette renommée qui est un diamant plus brillant que les plus brillants diamants de votre couronne, et qui fera encore l'admiration du monde quand la race des Capets pourrira depuis longtemps dans le royal charnier de Saint-Denis.

— Parle, répondit Louis, ton impudence ne peut changer ni mon opinion ni ma résolution ; cependant, comme ce jugement est peut-être le dernier que je rendrai, je ne veux pas te condamner sans t'avoir entendu. — Parle donc ! — quoique ce que tu aurais de mieux à faire serait de confesser la vérité. — Avoue que j'ai été une dupe, que tu n'es qu'un imposteur, ta prétendue science un rêve et que les constellations qui brillent au-dessus de nos têtes ont aussi

peu d'influence sur nos destinées que leur image n'a d'action sur le cours des fleuves où elles se reflètent.

— Et qu'en sais-tu ? dit hardiment l'astrologue ; comment peux-tu apprécier l'influence de ces nobles astres ? Tu oses dire qu'elles ne sauraient influencer le cours des fleuves quand tu sais que — le plus faible d'entre eux, la lune elle-même — le plus faible d'entre eux parce qu'elle est le plus voisin de cette misérable terre — tient sous sa domination, non pas une pauvre rivière comme la Loire ou se retire suivant qu'elle croît ou décroît, et obéit à ses lois comme une esclave aux caprices du sultan ! Et maintenant, Louis de Valois, réponds-moi à ton tour. — Dis-moi si tu n'es pas comme un passager déraisonnable qui s'emporte contre le pilote de ce qu'il ne peut faire entrer le vaisseau dans le port sans être contrarié quelquefois par les courants et les vents ? — J'ai pu t'annoncer que probablement tu réussirais dans ton entreprise ; mais le ciel seul pouvait te conduire au but ; et si le chemin qui doit t'y mener est rude et dangereux, dépendait-il de moi de le rendre plus doux et plus sûr ? Qu'est devenue cette sagesse qui te faisait reconnaître hier que les arrêts du destin peuvent quelquefois nous être avantageux tout en contrariant nos désirs ?

— Vous me rappelez, dit le roi brusquement, vous me rappelez un de vos mensonges. Vous m'aviez prédit que le jeune Écossais s'acquitterait de sa mission d'une manière qui me serait utile et honorable, et tu sais que rien ne pouvait m'être plus funeste que l'effet produit par le dénouement de cette entreprise sur le bouillant cerveau de cet aureau furieux qu'on appelle le duc de Bourgogne. C'était donc là un ignoble mensonge. Tu ne peux recourir ici à quelques faux-fuyants. — Tu ne peux me renvoyer à quelque retour favorable du reflux que tu voudrais me faire attendre, comme un idiot qui s'assied au bord de la rivière dans l'espérance qu'elle finira par s'écouler. Ta science a été ici en défaut. Tu as été assez maladroit pour me faire une prédiction positive, et elle s'est trouvée fautive.

— Elle se trouvera juste et vraie, répondit hardiment l'astrologue. Cette prédiction de la manière dont elle s'accomplira sera le triomphe le plus éclatant de l'art sur l'ignorance. — J'ai dit qu'il remplirait fidèlement toute mission honorable ; — n'est-ce point ce qu'il a fait ? Je t'ai dit qu'il était trop scrupuleux pour se faire le complice d'une action mauvaise, — l'événement ne l'a-t-il pas prouvé ? Si vous en doutez, interrogez le bohémien Hayraddin Maugrabin.

(A suivre.)

M. Maillat est accusé d'avoir commis, sur territoire français, un crime pour lequel on l'emprisonne à Sierra-Leone.

M. Shaw est arrêté et emprisonné, sous le coup de graves inculpations, en temps de guerre et sur territoire déclaré en état de siège par le commandant français.

M. Maillat est relâché provisoirement, après avoir déposé collectivement avec ses garants, au greffe du tribunal de Sierra-Leone, l'énorme somme de 16,250 fr.; puis il est jugé par un magistrat de police de Freetown, dépendance anglaise. Ce jugement, à lui seul, constituait déjà un abus de pouvoir.

Ne pouvant quitter Sierra-Leone avant d'avoir été définitivement acquitté, il se trouva obligé de retarder son départ et ses affaires se trouvèrent nécessairement en souffrance.

M. Shaw, reconnu innocent par le tribunal militaire chargé d'instruire son affaire et relâché après un emprisonnement préventif assez long, fut traité, dès son acquittement, avec tous les égards possibles à bord de la *Nèbre*, où il avait demandé à retourner en attendant son départ pour Maurice.

M. Maillat réclame des dommages et intérêts au gouvernement anglais, qui l'éconduit avec de l'eau bénite de cour.

« Fine words butter no parsnips, » n'est-ce pas, ô véridique *Standard*?

Et l'on n'avait cependant absolument rien à reprocher à M. Maillat, qui avait été jugé contre le droit des gens par un tribunal anglais qui ne pouvait pas connaître d'un crime commis sur un territoire français.

Tandis que, M. Shaw l'a reconnu, ses agissements à Tamatave avaient pu le rendre suspect aux yeux des autorités françaises.

Mais le gouvernement anglais réclame une indemnité pour M. Shaw, et l'on dit qu'il aura des excuses et 60,000 francs en plus.

Fair words, and butter besides ! C'est trop fort, en vérité ! et nous protestons avec indignation.

La justice est-elle la même pour tous ou y a-t-il bien décidément deux poids et deux mesures ? Ce qui est défendu à un Français est-il permis à un Anglais et celui-ci doit-il être toujours privilégié aux dépens de celui-là ?

Nous demandons ce que l'on pense en France de cette manière de protéger nos nationaux.

Notre gracieux confrère l'*Egyptian Gazette*, qui est toujours si bien renseigné, ne pourrait-il pas nous raconter l'entrevue qui a eu lieu, à l'agence diplomatique d'Angleterre au Caire, entre Monsieur le Consul Général et Monsieur le Pasteur Kock ?

Le public entendrait, nous en sommes convaincus, avec plaisir, les appréciations émises sur le choléra d'Egypte par le célèbre Président de la mission scientifique allemande en Egypte.

Plus que jamais on a soif d'instruction en Egypte. Les classes se rouvrent; le Ministère de Darb-el-Gam-

mamis est littéralement assiégé, depuis samedi dernier, par des centaines d'enfants qui y vont demander, au Ministre, leur admission dans les écoles civiles.

Le matin, l'arrivée de Son Excellence est saluée par de vifs applaudissements qui signifient espoir; à son départ, à la fin de la journée, les cris d'approbation redoublent, poussés par tous: pour les uns ceux qui ont obtenu la faveur d'être admis, c'est un cri de reconnaissance; pour les autres, moins heureux jusque-là, c'est un cri de confiance qui dit: demain ce sera notre tour.

Cette confiance est fondée; Son Excellence Kadry Pacha, homme de cœur, de savoir, d'expérience, pénétré de l'importance des écoles, saura, s'inspirant d'ailleurs de Son Altesse, donner à chacun sa part du bienfait de l'instruction.

Le *Moniteur Egyptien* nous annonce que :

MM. Dimitri, chancelier substitué du Consulat de France à Alexandrie pendant la période cholérique; Gauthier, chancelier substitué du Consulat de France au Caire, et M. Coste, agent par intérim des Messageries Maritimes, dont on connaît la belle conduite pendant l'insurrection, ont été nommés officiers (4^e classe) de l'ordre de l'Osmanieh.

Nous félicitons sincèrement les nouveaux promus, nous sommes heureux de la distinction dont MM. Dimitri et Gauthier viennent d'être l'objet, elle est la juste récompense du zèle que ces Messieurs déploient dans l'exercice de leurs fonctions.

Mais nous trouvons que la décoration de M. Coste a été longue à venir, et nous pouvons dire, après le choléra, qu'il l'a méritée deux fois, tant par le noble dévouement dont il a fait preuve pendant les événements de juin et juillet 1882, que par son admirable conduite pendant la douloureuse période qu'Alexandrie n'a pas fini de traverser.

La *Post*, journal officieux de Berlin, a publié un article à sensation sur le rôle que pourrait jouer l'Espagne si la guerre, éclatait dans l'Europe centrale. L'organe d'outre-Rhin affirme, sans en donner aucune preuve, que le gouvernement français a encouragé la révolte militaire de Badajoz et que les sympathies peu déguisées des républicains de France, pour le parti dont M. Ruiz Zorilla est le chef ont vivement mécontenté la nation espagnole et ceux qui dirigent ses destinées.

Bien que ces appréciations soient injustes autant qu'erronées, il peut paraître intéressant de savoir comment la *Post* apprécie notre situation militaire. S'il faut en croire les renseignements contenus dans l'article dont nous parlons, la présence sur les Pyrénées d'une partie seulement de l'armée espagnole aurait pour conséquence, de ce côté-ci de la frontière, la mobilisation de trois corps d'armée. Quant aux ouvrages fortifiés, ils sont restés ce qu'ils étaient avant

la guerre: la plupart des passages seraient d'ailleurs faciles à défendre et n'exigeraient la présence que de très faibles effectifs. Il semble cependant qu'il soit urgent d'établir un camp retranché, susceptible de servir de point d'appui et de centre de ravitaillement; la ville de Bayonne est indiquée par sa situation géographique pour remplir cet office.

On voit que les conclusions de la *Post* ont un caractère tout à fait rassurant. Aussi, n'est-ce pas à ce point de vue purement stratégique, dit le *Temps*, que la presse européenne a envisagé cette dissertation. On a voulu y voir une sorte d'indication des projets du grand-chancelier. L'importance que certains journaux allemands ont prêté à des incidents récents, les commentaires dont ils en ont accompagné le récit détaillé, n'auraient été que les préludes d'une nouvelle campagne diplomatique, dont l'article de la *Post* révélerait les tendances.

Ces jugements, au moins prématurés, ont été d'autant mieux accueillis que les faits sur lesquels ils s'appuyaient étaient moins décisifs. Il suffit de remarquer que l'article de la *Post* a paru après la formation du nouveau ministère espagnol et la retraite de l'ancien ministre des affaires étrangères, qui était considéré, de l'autre côté des Pyrénées, comme le plus ardent défenseur de l'alliance austro-allemande. Le gouvernement espagnol n'a d'autre souci, à présent, que de rétablir l'ordre et d'assurer, dans ce pays si longtemps troublé par les révolutions, le développement normal des institutions, libérales. Que certains organes de la presse nouent et dénouent les alliances à leur gré, il n'y a là rien qui doive nous surprendre. Mais il convient de mettre l'opinion publique en garde contre des interprétations hâtives: la diplomatie, en Allemagne aussi bien qu'en tout pays, n'a pas pour habitude de faire des confidences publiques.

NOUVELLES DIVERSES

Les journaux français disent que la suppression des mesures exceptionnelles prises contre le choléra semble prématurée par suite de cas de choléra mortels qui se sont produits, ces jours-ci, à Alexandrie.

Nous lisons dans un journal anglais: Les Ecossais sont dans la désolation, on veut changer leur coiffure.

Depuis des siècles, ils portaient un bonnet en osier couvert de plumes noires. C'était incommode et funèbre.

La commission militaire avait imaginé de remplacer ce manchon par une sorte de kolback léger et très élégant.

Mais un régiment entier a menacé de se révolter et a envoyé une supplique à la reine. Celle-ci, effrayée, a ordonné qu'on rendit leur bonnet à ces braves Ecossais! D'autant plus qu'ils ont la tête fort près de ce bonnet!

M. Harmand, commissaire général au Tonkin, a adressé au ministre le télégramme suivant:

On n'a pas à signaler de nouvelles opérations militaires.

Quelques reconnaissances seulement ont été faites, et on s'occupe d'empêcher le ravitaillement de l'ennemi.

Il y a encore beaucoup d'eau sur le sol et les routes sont détestables; mais le beau temps est revenu.

La santé des troupes est parfaite. L'amiral Meyer télégraphie de son côté au ministre:

« Les troupes chinoises qui occupaient la frontière près Moukay sont rentrées à Canton. »

La nécessité de relier télégraphiquement le Tonkin à notre colonie de Cochinchine s'affirmant de jour en jour, nous croyons savoir que le nouveau ministre de la marine le vice-amiral Peyson, va reprendre le projet relatif à la pose d'un câble sous-marin entre Haï-Phong et le cap Saint-Jacques.

La question est à l'étude au ministère et ne tardera pas à être résolue, soit que le gouvernement établisse lui-même ce câble, soit que la pose en soit concédée moyennant rétribution à une compagnie privée.

Si l'on se rappelle dans quelles conditions ce projet primitif, très mal défendu par M. Charles Brun, fut repoussé par la Chambre des députés, il y a lieu de croire que le Parlement, mieux éclairé, consentirait à revenir sur son vote et à adopter une amélioration absolument indispensable pour assurer le fonctionnement régulier de notre protectorat au Tonkin.

Les Hovas sont décidés à opposer aux Français une résistance passive.

Les dépêches anglaises l'affirment. A la France d'agir énergiquement.

On lit dans la *Germania*:

Le réseau des chemins de fer acquis par l'Etat, y compris les lignes d'Altona à Kiel et de Berlin à Hambourg, comprend 3,907 kilomètres, représentant un capital-actions de 279 millions et demi de marcs et un capital-obligations de 549 millions et demi.

Deux autres lignes ferrées doivent être acquises prochainement par l'Etat. Ce sont celles d'Oels à Guesen et de Tilsit à Insterbourg. Les négociations pour l'acquisition de ces lignes sont actuellement en cours, et l'on pense qu'elles aboutiront assez tôt pour que le Landtag puisse être appelé à se prononcer sur ces nouvelles acquisitions au cours de la session prochaine.

Le *Zeramma* de Philippeville donne sur le tremblement de terre qui a été ressenti dans cette ville des détails dont voici le résumé:

C'est pendant la nuit du 8 au 9, vers deux heures, que l'on a ressenti la secousse de tremblement de terre qui a occasionné une véritable panique.

L'oscillation, annoncée par un grondement souterrain, a duré de trois à quatre secondes et s'est produite de l'ouest à l'est. Affolés, les habitants, surtout ceux de la colonie étrangère, se sont précipités au dehors, prenant à peine le temps de se vêtir.

En quelques instants, la place de la Marine a été encombrée d'une foule d'un millier de femmes et d'enfants, dans le débraillé le plus pittoresque. Les plus prudents ou les plus peureux gagnaient le port et s'embarquaient sur les chalands et les chaloupes de pêche.

Cette émotion était quasi justifiée, par le souvenir des tremblements de terre de 1856, qui ont forcé la population de Philippeville à camper en plein air pendant trois jours et trois nuits. De plus, parmi

les foyards, se trouvaient quelques échappés de la catastrophe d'Ischia, venus à la suite du désastre, et ceux-là ne contribuaient pas à rassurer leurs compatriotes.

Les autorités navales anglaises, enhardies sans doute par le départ de l'amiral Pierre, qu'on s'est plu à représenter comme une disgrâce, redoublent d'hostilités à l'égard de la France.

L'antagonisme entre la *Flore* et le *Dryad* est profond: les rapports entre le commandant Johnston et l'amiral Galiber sont fort tendus. L'attitude du commandant anglais ne peut qu'encourager la résistance des Hovas, qui, se sentant ouvertement soutenus, refusent toutes les satisfactions qu'on est en droit d'exiger d'eux.

On lit dans la *Gazzetta d'Italia* du 18 octobre:

Le départ de M. de Béhaine, ambassadeur de la République française auprès du Saint-Siège, fait supposer que les bases d'un accord ont été définitivement établies entre la curie romaine et le gouvernement français.

M. Lefebvre est peut-être porteur d'un nouveau traité d'alliance entre la papauté et la France, et l'ordre donné par le gouvernement français de payer les appointements qui avaient été suspendus est sans doute le gage de ses intentions conciliantes envers le clergé.

Quoiqu'en disent les journaux officieux, l'état du maréchal de Moltke n'est rien moins que satisfaisant.

L'empereur Guillaume fait prendre assidûment des nouvelles du malade.

On télégraphie de Berlin que le prince de Bismark est sérieusement indisposé et qu'il doit s'abstenir de tout travail intellectuel.

Nous nous méfions de ces indispositions de M. de Bismarck.

Les nouvelles du Portugal ne permettent pas de douter du mauvais vouloir de l'armée à réprimer les insurgés.

Le gouvernement espagnol craint qu'à la faveur des événements du Portugal, une nouvelle insurrection républicaine n'éclate en Espagne.

D'après les journaux viennois, le conflit provoqué par la question des écussons a été écarté de l'ordre du jour par le vote récent du Reichstag hongrois, mais il trouve maintenant un épilogue singulier dans la polémique qu'ont engagée publiquement l'ancien Ban comte Pejacsevics et le ministre des finances comte Szapary, qui représente dans cette affaire le gouvernement hongrois. Comme il faut supposer que les deux parties adverses sont de bonne foi dans leurs déclarations, on va finir par constater que ce n'est que par suite d'un fâcheux malentendu ou d'un malencontreux hasard que les écussons portaient des inscriptions en deux langues, qui ont provoqué toute l'affaire.

Un des derniers combattants de la bataille de Trafalgar, William Porton, vient de mourir à Wolverhampton (Angleterre) à l'âge de 100 ans. Né le 22 août 1783, à bord du « Saturne », en rade de Gibraltar, il fut présent à l'engagement de Santa-Cruz, où Nelson perdit un bras, et à plusieurs rencontres sur les côtes d'Espagne. A l'âge de vingt-deux ans, à la bataille de Trafalgar, il donna des soins à Nelson au moment où celui-ci fut blessé mortellement et il le reçut dans ses bras au moment où l'amiral tomba. En quittant la mer, le vieux marin s'était retiré à Wolverhampton où il habitait depuis soixante

بناحية كفر يوسف عطية بين اطميان
ناحية ميت بشارم كرمية القمح شرقية
ملك السيد على احمد ستين من الناحية
المد كورة وبصير ميههم بناء على طاب
الخواجهات فرج وموسى ابراهيم التجار بمصر
بالمزاد بمبلغ ٦٠٠٠ غرش صاغ
وأما باقى شروط المـزاد فيمكن كل انسان
الاطلاع عليها من دفتر الشروط المقدم لقدم
مزدات محكمة مصر الابدائية ٣١
اكتوبر سنة ١٨٨٣

بالتوكيل عن المزايدين
الافوكاتوجول روزيه
بمصر

محكمة مصر الابدائية
اعلان
من مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر
عن مبيع عقارات مرهونة

انه في يوم ٥ ديسمبر سنة ١٨٨٣
الموافق ٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة ٩
وقرنكي صباحا بصير اشهار المزارد
بالجلسة المزمع انعقادها في اليوم المذكور
لمن يرسى عليه العطا في احدى عشر فدان
ونصف وثلت اطميان خراجية كائنة
بناحية ميت بشارم كرمية القمح شرقية
ملك حسن على خليل الهالى من الناحية
المد كورة وبصير ميههم بناء على طلب
الخواجهات فرج وموسى ابراهيم التجار بمصر
بالمبلغ ١١٠٠٠ غرش صاغ
وأما باقى شروط المـزاد في دفتر الشروط
المقدم لقدم مزدات المحكمة المذكورة في
٣١ اكتوبر سنة ١٨٨٣

بالتوكيل عن المزايدين
الافوكاتوجول روزيه
بمصر

محكمة مصر الابدائية
اعلان
من مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر
عن مبيع عقارات مرهونة

انه في يوم ٥ ديسمبر سنة ١٨٨٣
الموافق ٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة ٩
افونكي صباحا بصير اشهار المزارد بالجلسة
المزمع انعقادها في اليوم المذكور لمن يرسى
عليه العطا في ستة فدان وثلاثين كائنة
بناحية كفر يوسف عطية وميت بشارم كرمية
القمح شرقية ملك محمد احمد ستين من
الناحية المذكورة وبصير ميههم بناء على
طلب الخواجهات فرج وموسى ابراهيم التجار
بمصر وذلك بالمزاد بمبلغ ٦٠٠٠ غرش
صاغ

وأما باقى شروط المـزاد في دفتر الشروط
المقدم لقدم مزدات المحكمة المذكورة
في ٣١ اكتوبر سنة ١٨٨٣
بالتوكيل عن المزايدين
الافوكاتوجول روزيه
بمصر

CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN
SOCIÉTÉ ANONYME
Au Capital de francs 80,000,000
Siège Social au Caire.
Prêts hypothécaires à long terme,
remboursables par annuités calculées
de manière à amortir la Dette en 10
ans au moins, 50 ans au plus.
Prêts hypothécaires à court terme,
remboursables avec ou sans amortis-
sement.
Ouvertures de Crédit sur hypothè-
que.
Prêts sur nantissement.
Dépôts de fonds en compte-courant
Dépôts de valeurs sans frais.

UNE DAME parlant le français, l'alle-
mand, l'anglais et l'italien,
désire trouver un emploi dans un magasin pour
s'occuper de la vente.
S'adresser au Bureau du Journal.

A LOUER
UN PETIT APPARTEMENT
AU REZ-DE-CHAUSSÉE
Situé avenue de Boulacq, vis-à-vis
l'Eglise Anglaise.
POUVANT SERVIR AU BESOIN D'ECURIE ET REMISE
S'adresser à M. J. Rosé, avocat.

محكمة مصر الابدائية
مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر
عن مبيع عقارات من ضمن تقليسة حبيب
الديب

اعلان
انه في يوم ٢٠ ديسمبر سنة ١٨٨٣
الموافق ١٩ صفر سنة ١٣٠٠
الساعة ثمانية افونكي صباحا بصير اشهار
المزاد بالجلسة مزادات محكمة مصر الابدائية
لمن يرسى عليه آخر عطا في عقار ميني باجر
وهو دكا كين كائن بالفجالة وبين الحارات
الحمد البحري والشرقي مصطفى البحري
والقبلي المحرمة مدلة والقربي الحارة
العقار المذكور مقياسه خمسة وعشرين متر
مربع وبصير ميههم بناء على طلب
الخواجه ادوار برجواه وكيل تقليسة
حبيب الديب المذكور بموجب امر صادر
من الخواجه لوقا قاضي التقليسة المذكورة
بتاريخ ٣٠ مايو سنة ١٨٨٣ وذلك
بالمبلغ ٥٠٠ غرش صاغ
وأما باقى شروط المـزاد في دفتر الشروط
المقدم بشأن ذلك لقدم مزدات المحكمة
المذكورة في يوليو المجازي تحريرها
في سنة ١٨٨٣
بالتوكيل عن الخواجه ادوار برجواه
الافوكاتوجول روزيه بمصر

محكمة مصر الابدائية
اعلان
من مكتب الافوكاتوجول روزيه بمصر
عن مبيع عقارات مرهونة
انه في يوم ٥ ديسمبر سنة ١٨٨٣
الموافق ٤ محرم سنة ١٣٠١ الساعة ٩
تسعة افونكي صباحا بصير اشهار المزارد
بالجلسة المزمع انعقادها في
اليوم المذكور لمن يرسى عليه العطا في ستة
فدادين وثلاثين اطميان خراجية كائنة

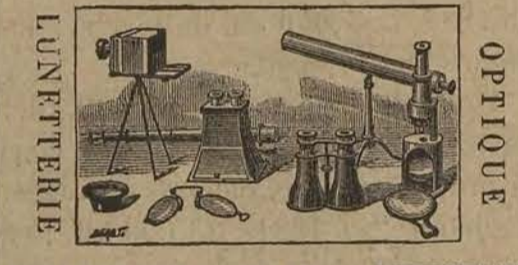
AGENCE GÉNÉRALE
FINANCIÈRE, COMMERCIALE ET IMMOBILIÈRE
PALAIS MATAÛA.
(En face de l'Opéra) CAIRE.

LES DIVERS SERVICES DE L'AGENCE
COMPRENNENT :
Opérations de Bourse. — Avances sur
Titres et Valeurs
Achat et Vente de Marchandises. —
Prêts Hypothécaires.
Achat et Ventes d'Immeubles et Ter-
rains
Location d'Appartements et Magasins
Construction de Maison et Edifices.
L'Agence, pour être agréable au public,
met à sa disposition une vaste salle de lecture,
dont l'entrée est libre, et où on trouvera, outre
de nombreux journaux et illustrations, tous les
renseignements sur ses divers services, l'arri-
vée et le départ des vapeurs ainsi que les dépê-
ches télégraphiques.
Les Bureaux, sont ouverts de 8 heures
du matin à midi et de 3 heures à 7 heures du
N.B. — Suivant traité, les annonces com-
merciales pour le journal le Bos-
phore Egyptien sont reçues par l'Agenc-
ce.

P. AYER
GRAVEUR
de la maison Stern, de Paris,
DESSINATEUR
Esbékiah, en face le magasin Dracatos

Spécialité de Gravure sur Bijoute-
rie, Chiffres entrelacés, Timbres, Ca-
chets et Plaques de portes.

MAISON FONDÉE EN 1865.
G. Süßmann.



FOURNISSEUR de LL. AA. les PRINCESSES
DE LA
FAMILLE KHÉDIVIALE
LE CAIRE — RUE MOUSKY

Lunettes et Pince-nez, Or, Argent, Nickel,
Ecaïlle et buffe, Verres, Etuis, Jumelles, Lon-
gues-vues, Microscopes, Loupes, Niveaux,
Boussoles, Baromètres, Thermomètres, Aréo-
mètres, Hygromètres, Instruments de précision
d'Electricité et de Mathématiques, de Physique
d'Arpentage et de Nivellement.
Réparations dans les 24 heures.

On se charge de l'expédition par poste de
toute commande.

BOULANGERIE KHÉDIVIALE
G. GARUCKO ET ECONOMO
FOURNISSEURS DE S. A. LE PRINCE HASSAN PACHA
Tous les jours,
Pain Français, Allemand, Anglais et Grec.
PAIN AU LAIT
ET
BISCUIT POUR CAFÉ ET THÉ
à côté de M. Parvis, à l'arbre, entrée par la rue
du Mouski. D. 207.

LA LIBRAIRIE FRANÇAISE
MET EN
VENTE
SON MAGASIN DU MOUSKI
POUR CONTINUER
LE MÊME ARTICLE
Bénéfice Net et Prouvé 12,000 francs
par an.
Mise à Prix
30000 francs.
S'adresser à la Librairie Française
Maison Cattaoui.

BRASSERIE A.-BOHR
AU CAIRE
BIÈRE DE BAVIÈRE

JEAN MALEK
Maison Fondée en 1866.
FACTEUR, ACCORDEUR de PIANOS
CHANGÉ et RÉPARATIONS
VENTE, ACHAT ET LOCATION
DE PIANOS
Esbékiah, route N° 56 — Caire.
D 250

COGNACS & FINES CHAMPAGNES
de Gabriel Cruon fils et C^o

COGNAC
Dépôt pour la vente en gros :
CHEZ DANIEL WEIL
A ALEXANDRIE ET AU CAIRE
AGENT GÉNÉRAL POUR L'EGYPTE
On trouve en stock des cognacs de 1875,
1870, 1865, 1860, 1854, 1838, 1830, 1805.

SPECIALITY OF RHUMATISM
CASPER LEWIN
HÉLOUAN
Ls. 1 for massage.

ANTONIO VERONESI
Maison fondée en 1853
Dépôt d'horlogerie, bijouterie et
joaillerie
Avec atelier annexé pour réparations
de montres et tout travail d'orfè-
vrie et joaillerie.
Mouski, au commencement de la neuve.

L'UNION
COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
SUR LA VIE HUMAINE
FONDÉE EN 1829, 15, Rue de la Banque, à Paris

Capital et Garanties 65,000,000 de francs
D. ELEFTHÉRION
AGENT PRINCIPAL EN ÉGYPTÉ :
89, Rue Sésostri, ALEXANDRIE
Rue du Mouski, LE CAIRE
N. 59.
Sous-Agences dans toute L'Egypte

ESSON & C^{ie}
12, Place de la Bourse — MARSEILLE
COMMISSIONNAIRES, TRANSIT, TRANSPORTS MARITIMES
Service Spécial pour l'Egypte,
PAR LES
VAPEURS RÉGULIERS ET NAVIRES A VOILES
Départs de Marseille chaque quinzaine.
COMMISSION, TRANSPORTS A FORFAIT, VENTES ET ACHATS
N.B. — Nous recommandons à nos clients d'Egypte d'indiquer spécialement à
leurs expéditeurs qu'ils dirigent leurs envois à notre adresse directe : **Esson et C^{ie}**, et
en ayant soin de réclamer l'application des tarifs les plus
réduits sur les chemins de fer.

ADMINISTRATION
DES
PAQUEBOTS - POSTE KHÉDIVIE
Service provisoire pendant la durée des mesures
Quaranténaires actuelles.

Ligne hebdomadaire entre Alexandrie et Port-
Saïd, en coïncidence à Port-Saïd avec les
départs et les arrivées des bateaux de la
Peninsular and Oriental Company de et pour
l'Angleterre et l'Italie.
Départ de Port-Saïd : chaque Jeudi dès l'arri-
vée de la Maille de Brindisi.
Départ d'Alexandrie : Avis sera donné,
chaque semaine, au public, du jour du départ
aussitôt que sera connu le jour probable de
l'arrivée à Suez de la Maille des Indes.
Ligne bi-mensuelle sur la Grèce et la Turquie :
Départ d'Alexandrie le Mercredi de chaque deux
semaines à 10 heures a. m., à partir du 15 août,
pour Constantinople avec escale au Pirée,
Smyrne, Métellin, et les Dardanelles.
Ligne bi-mensuelle de la Mer Rouge et de la côte
de Saumalie : Départ de Suez le Vendredi de
chaque deux semaines, à partir du 17 août, pour
Djedda, Souakin, Massoua, Hodeïda, Aden,
Zeïla et Berbera.
Alexandrie, 8 Août 1883.

RÜSSER ET C^{ie}
MAISON DU CAFÉ DE LA BOURSE
au 1^{er} étage.

Représentants pour toute l'Egypte
DES MAISONS
TEYSSONNEAU JEUNE
DE BORDEAUX
POUR LES
FRUITS CONSERVÉS ET CONSERVES ALIMENTAIRES
2 médailles d'or et 2 diplômes d'honneur

DUVAULT BLOCHET, DE SANTENAY
(Côte-d'Or)

VINS FINS de BOURGOGNE
seuls propriétaires de la Romanée Conti

LEBLANC GIRARDIN, A EPERNAY
VINS DE CHAMPAGNE
de 1^{er} choix et de différentes qualités

LES PRIX COURANTS
seront envoyés aux personnes qui en feront
la demande.
On demande des agents pour les prin-
cipales villes de l'Egypte. n. 27.